

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Bertrand Buchs, Guillaume  
Barazzone, Philippe Schaller, Guy Mettan, Anne  
Marie von Arx-Vernon, Michel Forni, Serge Dal  
Busco, Vincent Maitre et François Gillet*

*Date de dépôt : 22 février 2011*

## **Proposition de motion** **Pour une réforme de la gérance immobilière de l'Etat de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les problèmes récurrents de gestion de la gérance immobilière de l'Etat de Genève mis en évidence dans le rapport de L'Inspection cantonale des finances
- la difficulté de mettre en pratique les réformes nécessaires
- la perte financière qui découle de ces problèmes
- les soupçons de passe-droit, d'arrangement entre « copains » lors de l'attribution des objets
- l'exemple de l'Hospice général qui a externalisé la gestion de son parc immobilier, avec comme résultat une augmentation de 31 % du revenu

invite le Conseil d'Etat

à engager sans tarder une réforme de la gérance immobilière de l'Etat de Genève, en étudiant la possibilité de demander à des régies privées de gérer les objets immobiliers et en demandant à la Fondation des terrains industriels (FTI) de se charger des droits de superficie.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le rapport de l'ICF a mis en évidence de graves dysfonctionnements dans la gestion de la gérance immobilière : problèmes informatiques, non indexation de loyers, non suivi des dossiers, doutes quant à la politique d'attribution des objets immobiliers, liste des droits de superficie non tenue à jour, perte financière de plusieurs millions pour l'Etat de Genève.

Une dénonciation pénale a été déposée et la Cours des comptes a été saisie. En parallèle la Commission de gestion s'est saisie du dossier.

Une Task Force a été mise sur pied par le Conseil d'Etat.

Pour arriver à quels résultats ?

Bien qu'il nous semble important que les enquêtes soient menées à bien, afin de clairement définir les responsabilités et mettre en lumière les dysfonctionnements, il faut également se demander s'il n'existe pas un problème structurel.

Est-ce à l'Etat de gérer ce portefeuille immobilier ?

L'Hospice général a transmis l'ensemble de son parc immobilier à des régies privées en ne restant que gestionnaire de son portefeuille. Ce qui a permis d'améliorer de 31 %, sans toucher à son rôle social, son revenu immobilier.

Nous demandons que le Conseil d'Etat suive la même voie en étudiant la possibilité de remettre, à des régies privées, pour gestion, les objets immobiliers et à la FTI la gestion des droits de superficie.

Ces mesures simplifieront le travail de la gérance immobilière qui pourra se concentrer uniquement sur la gestion de son portefeuille.